

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

ABONNEMENTS

	Trois mois	six mois	un an
SUISSE	fr. 6	11	20
FRANCE, BELGIQUE			
ALLEMAGNE, AUTRICHE			
ITALIE, ESPAGNE	10	19	36
ANGLETERRE, HOLLANDE			
ÉTATS-UNIS			

Rédaction et Expédition
BUREAUX : 10, Grand'Rue, 10, à Fribourg
La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

BUREAU DES ANNONCES : Grand'Rue, 10, à Fribourg.
Prix de la ligne ou de son espace : 15 cent.
Des remises sont faites sur les annonces souvent répétées.
Lettres et argent franco.

DECLARATION

Estavayer, 9 février.

Pour faire suite à ma lettre du 27 janvier dernier, je dois revenir sur quelques-uns des faits qui ont précédé et caractérisé la lutte électorale des 23 janvier et 6 février, deux dates à jamais mémorables dans les annales politiques du canton de Fribourg.

D'abord je ne prendrai pas la peine de réfuter les insinuations malveillantes des partisans du *Bien public*; je me sens tellement au-dessus de leurs attaques, et tout le pays sait si bien que ma parole pas plus que ma signature n'ont jamais été protestées, que toutes les injures me laissent parfaitement indifférent. Une seule chose pourrait me surprendre, c'est que l'honorable candidat qui succomba au 23 janvier sous le poids des méfiances et des inquiétudes qu'inspiraient tout naturellement les empressements du *Bien public* à son égard, n'ait pas tenu compte des intentions amicales que nous lui manifestions par la démarche faite auprès de lui, le samedi 15 janvier dernier.

Je ne fais aucune difficulté de reconnaître que lorsque MM. Wuilleret, Corpataux et moi nous présentions chez M. Clerc, je pensais qu'il ne s'agissait que d'une question de forme à donner à la déclaration sollicitée de lui, et que j'éprouvais même une certaine satisfaction lorsque je vis qu'une entente pouvait intervenir sur les termes de cette déclaration. C'est dans ce moment, comme nous n'avions pas en mains les pièces écrites qui devaient être signées et faire l'objet d'un échange entre le Comité cantonal et M. Clerc, que je dis à ce dernier en lui tendant la main que c'était une affaire d'honneur, que cet engagement garantissait les signatures. Je crus sincèrement que la paix était faite ou du moins possible à ces conditions, et que l'assemblée de Léchelles n'avait plus pour notre parti politique le caractère d'hostilité que lui donnait la convocation faite par le *Bien public*. Je dis même à M. Clerc que dans ces conditions je l'autorisais à faire connaître à Léchelles, en mon nom, l'accord qui venait d'intervenir.

Il convient d'observer ici que la veille, soit le vendredi 14 janvier, lorsque les membres du Comité cantonal, délégués auprès de M. Clerc en vue d'obtenir une déclaration d'acceptation de la candidature conservatrice dans des termes qui ne laissaient aucun doute sur ce point, que c'était bien notre candidature et non celle du *Bien public* que Monsieur le vice-président du Grand Conseil acceptait, nous rapportèrent que les négociations étaient rompues, j'a-

vais télégraphié à mes amis politiques ce qui suit : « Négociations rompues agissez. » En suite de cet avis les 49 communes du district de la Broye avaient été priées de s'abstenir de paraître à Léchelles à la réunion du *Bien public*.

Je ne tardai pas à me convaincre que j'avais jugé la situation du moment un peu sous la pression atmosphérique de la ville de Fribourg où le nouveau parti affectait de se donner une importance et une autorité que les événements ramenèrent à leur juste valeur.

Des demandes d'explications me parvenaient de toutes les parties du district de la Broye, pendant que les campagnes de la *Sarine et du Lac se prononçaient contre la politique du Bien public* et proclamaient la candidature de M. Aeby.

C'est dans ces circonstances que, le 18 janvier, je reçus de M. Clerc une lettre non datée portant en souscription le mot « confidentielle » et que par ce motif je ne me crois pas en droit de publier.

Le lendemain, soit le 19, j'écrivais à M. le président Clerc que les circonstances graves dans lesquelles nous nous trouvions m'imposaient l'obligation de répondre sans retard à sa lettre de la veille. J'extrais de cette correspondance, trop longue pour être reproduite intégralement, les passages suivants que je transcris textuellement, sauf à faire imprimer ma lettre à part si cela est nécessaire. Après avoir fait connaître à mon honorable collègue, que nos tentatives de conciliation avaient été désavouées comme contraires aux intérêts conservateurs du district de la Broye, puisqu'elles faisaient le chemin large à M. l'avocat Marmier, j'ajoutais :

« Je reçus le lendemain et hier encore de toutes les parties de notre contrée des demandes d'explications, sur une mesure que j'étais le stuteur dans les esprits. J'ai hâte de dire que ce n'était point une question de personnes, mais bien plutôt une question de principes proprement dits. Le parti du *Bien public* et le journal *inspirent de si grandes inquiétudes et de méfiances que toutes les questions se posent aujourd'hui entre cette fraction et le gouvernement. J'étais moi-même sous cette impression lorsque je vous écrivais dimanche dernier comme vous pourrez le voir dans mes lignes. »*

Je faisais dans ce dernier passage allusion à ce que j'écrivais le 16 à M. le président Clerc, lettre que je lui fis remettre à Léchelles et dans laquelle je disais : « Vous aviez raison de dire qu'il serait bien préférable que le *Bien public* n'existât pas. Ce journal a, en effet, le talent et la spécialité de compromettre tout ce qu'il touche. »

portées par elle et rejetait sur le poids des souvenirs, les rêveries et les pâleurs du présent. Et cependant le médecin avait dit vrai, Médéric le comprenait, il se souvenait, il s'effrayait. Qu'allait-il faire? que pouvait-il décider? Placé entre sa conscience et son cœur, obligeait-il la première au silence pour permettre à l'autre de s'avouer une vérité qui devenait terrible.

Avec quelle sûreté le docteur lui avait dit : Colombe mourra si vous ne l'épousez...

Une pure expression de joie rayonna sur le visage de jeune homme.

— Quelle sage ménagère ferait cette enfant accoutumée à la pauvreté.

Un moment Médéric songea à lui proposer de partager son pain noir et sa vie de misère, mais en même temps il se rappela la menace suspendue par le docteur sur les jours de Colombe.

— Elle mourrait de la poitrine! fit-il. L'air de l'Italie, le climat de Sorrente, le calme, le repos, le bonheur, voilà ce qui ranimerait cette plante délicate. Et ce chaud soleil je puis le payer, cet air pur, il dépend de moi qu'elle le respire, cette vie nouvelle, je puis d'un mot la faire circuler dans ses veines épuisées.

Médéric se tordit les mains :

— Je ne puis pas! fit-il, je n'en ai pas le droit! Ma tâche se dresse inexorable, terrible; j'ai accepté le fardeau, je dois le soutenir. Et pourtant ajouta-t-il, mes forces sont à bout. Courageux contre moi-même, je me trouve faible en présence de la douleur de cette enfant, et je sens que je ne survivrais pas à sa perte. Si j'essayais de l'oublier, pourtant? Son image s'est doucement gravée dans mon cœur. Elle m'a appris, comme

sa lettre du 19 continuait : « Le malheur me pressentiment apporté par le Comité du *Bien public* à proclamer votre candidature avait seul produit cet effet de jeter l'inquiétude partout. Il devenait évident pour notre Comité conservateur qu'une grande abstention était à redouter de la part de nos amis et qu'ainsi la candidature Marmier obtenait toutes chances de succès au premier tour de scrutin.

« Quoi qu'il en soit, ce n'est que le lundi matin que j'obtins de M. le juge Corpataux des renseignements sur ce qui s'était passé à Posieux la veille. Il vint à cet effet me voir à Moral où je me trouvais pour affaires. Il m'avoua qu'il avait dû s'incliner devant le vote intervenu. La lutte était définitivement ouverte. Dans ces conditions j'ai pensé que les déclarations qui servaient de base aux négociations entamées avec le Comité cantonal et sur lesquelles nous nous trouvions d'accord bien qu'elles n'eussent pas été signées sur l'heure, vu l'urgence, ne devaient plus être publiées puisqu'elles formaient le gage d'un contrat qui ne pouvait plus sortir ses effets par suite de circonstances que j'étais loin de prévoir. Je me garde cependant bien de vous en adresser un reproche, tant je comprends et je sens ce que nos situations respectives ont de pénible pour tous. »

Je passe sous silence toute la partie de ma lettre qui concerne la proclamation de la députation de la Broye et mon refus de m'y associer. Ce point du débat est complètement éclairci aujourd'hui et la presse a pris acte de mes déclarations.

Je terminais par les lignes suivantes : « Comme vous le voyez, Monsieur le Président, j'ai examiné cette question sous toutes ses faces. Au point de vue des intérêts politiques de notre district, elle ne peut vous paraître douteuse. A celui de l'honneur et de la délicatesse, surtout vis à vis d'un homme qui m'a toujours donné des témoignages de bienveillante amitié et auquel j'avais moi-même donné des témoignages de sympathie, je l'ai exposée hier soir à mes honorables collègues de la députation, mais j'avais dû nécessairement la soumettre à l'examen de personnes neutres, méritant votre confiance et leur expérience en position de porter un jugement sûr. Ce n'est qu'après avoir reçu la solution de la question à ce dernier point de vue que j'ai pu vous adresser les lignes qui précèdent.

« Après vous avoir exposé en toute loyauté ma situation il ne me reste, M. le président, qu'à vous exprimer l'espoir que nos bons rapports ne souffriront

pas des difficultés politiques qui ont fait l'objet de cette lettre et à vous renouveler l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

Que l'honorable M. Clerc ait, comme journaliste, apprécié d'une manière un peu trop vive les actes de la première autorité du pays à la suite du vote de renvoi de la nomination d'un conseiller d'Etat et qu'il ait ainsi indisposé la majorité du Grand Conseil, c'est là un fait incontestable. Si les hommes habitués aux constantes luttes politiques peuvent s'expliquer un instant de mauvaise humeur chez un publiciste, celui-ci ne doit pas moins conserver un souverain respect pour la volonté du pays, cette volonté fut-elle même exprimée par les ruraux si peu sympathiques aux hommes du nouveau parti. Je ne saurais être rendu responsable de cette malheureuse coïncidence.

Encore quelques mots au *Bien public* ; j'entends parler du parti politique qu'il représente, car ce journal je ne l'ai jamais vu. Je parlais plus haut de l'importance et de l'autorité que ce parti cherchait à prendre dans le pays avec une audace qui le faisait prendre au sérieux. Jugez-en par les prétentions qu'il affichait dans notre district de la Broye. Tout ce qui n'était pas affilié devait succomber aux élections de décembre prochain ; personnellement, si je ne faisais amende honorable, j'étais, de par la suprême volonté de ces Messieurs, frappé d'ostracisme. Le peuple broyard suivrait sans hésitation le premier cornet ou la première clarinette de la musique de Landwehr de Fribourg.

Pour être ridicules, ces prétentions n'en étaient pas moins agaçantes pour tous nos amis politiques et rendaient une lutte inévitable.

D'une voix unanime nos énergiques électeurs nous disaient : Nous voulons nous compter et nous mesurer avant la grande bataille de décembre. Que l'on ne croie pas que là se bornaient les longues vues du *Bien public*.

A la date du 21 août 1880 mon si cher collègue, M. Louis Weck-Reynold, président du conseil d'Etat, m'écrivait ce qui suit :

« Monsieur le président et cher collègue, « On dit que le *Bien public* a l'intention de chercher à vous évincer lors des élections au Conseil national. La liste serait : Bocard préfet contre vous ; Alfred Von der Weid ou un Moralois contre M. Techermann, et ils m'conserveraient, dit-on. « J'ai appris aussi que M. Bocard n'accepterait pas d'être porté contre vous ; tant mieux, si cela est, mais ils en cherchent un autre. Ils s'y prennent de

Quand notre âme est lasse
De ces mauvais jours,
Qui gardent la trace
De plaisirs si courts ;
Quand tout est pour elle
Tristesse et dégoûts,
Qui donc la rappelle ?
— Dieu qui pense à tout.

L'accent de la jeune fille s'était, en achevant les derniers mots, empreint d'une résignation si touchante que Médéric en resta vivement frappé. Pour chanter de la sorte ce couplet, il fallait que Colombe fut qu'elle était condamnée.

Presque au même moment, un orgue de Barbarie se mit à jouer sous la fenêtre cet air populaire du compositeur Abadie :

Quand vous verrez tomber les feuilles mortes,
Si vous m'avez aimé, vous prierez Dieu pour moi.

Le bouleversement du visage de Médéric devint effrayant ; il bondit vers la fenêtre de sa chambre, jeta une poignée de gros sous au joueur d'orgue et lui cria :

— Allez-vous-en ! allez-vous-en !
Alors, quelque chose de pareil à une marée de douleur enveloppa le jeune homme, ses larmes le gisaient ; il criait, et ses nerfs, ébranlés, lui causaient d'horribles tortures.

Enfin, le front brûlant, les yeux rouges, vaincu par une atroce souffrance, il prit son chapeau, descendit comme un fou les escaliers, heurta l'Ecureuil, qui montait le lait destiné au déjeuner de Petit-Ange, et se mit à courir jusqu'à ce qu'il eut gagné le quai de l'Ecole et se trouvât en face d'une maison ornée de panonceaux.

102 FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

LES DRAMES

LA MISÈRE

PAR
Raoul de Navery.

CHAPITRE XVII

LE MAL DE COLOMBE

Le médecin s'éloigna rapidement, en haussant les épaules ; puis il dit avec un mépris profond. — Ils ont vingt ans, ces hommes, et ils manquent de cœur ! Médéric resta foudroyé. Un nuage passa sur ses yeux, il chancela et fut obligé de s'appuyer à la muraille. Les paroles du docteur venaient de jeter une double clarté dans son esprit, mais une clarté également sinistre. En voyant Colombe mélancolique et grave, Médéric songeait aux souffrances précoces sup-

— Oui, Dieu pense à tout! murmura Médéric, et il trouvera bien le moyen de sauver Colombe. La voix de la jeune fille reprit :

« bien loin. Quant à vous, veillez au grain.
« Votre tout dévoué
« Signé Louis WECK-REYNOLD. »

Les votations des 23 janvier et 6 février donnent un certain piquant à la lettre qui précède. Elles pourraient fausser quelques calculs.

Je n'en tenais pas moins à démasquer les intentions amicales de Messieurs du *Bien public*, non point seulement à mon égard, car je me les expliquerais facilement, mais encore à celui de mon honorable collègue et ami M. Techtermann.

J'ai fini cette trop longue correspondance, je suis homme de lutte et non homme de plume.

De ce qui précède, je suis en droit de conclure :

1° Que si, dans les circonstances qui ont accompagné les scrutins des 23 janvier et 6 février, nous n'avions pas, mes amis politiques et moi, travaillé avec les populations catholiques de la Sarine et du Lac, une fois que celles-ci eurent clairement manifesté leur volonté, nous aurions lâchement abandonné la cause conservatrice pour laquelle nous lutons depuis plus de vingt-ans dans la Broye ;

2° Que nos efforts ont exercé une influence considérable, ranimé le courage de nos amis du XXI^e arrondissement électoral et raffermi les populations vraiment conservatrices du reste du canton. Ceci résulte des nombreuses marques d'adhésion qui nous sont parvenues.

3° Que dans notre vie fribourgeoise le *Bien public* ou ses principes sont en politique ce que le vieux-catholicisme est en religion.

Dans un banquet tenu à Fribourg dimanche dernier, et auquel assistaient plusieurs invités protestants des cantons voisins, un orateur vaudois s'écriait, faisant allusion au scrutin dont on pressentait le résultat : « C'est de défaite en défaite que vous arriverez à la victoire. » Le canton de Vaud présenterait, me semble-t-il, un beau champ de manœuvre à Messieurs les conservateurs vaudois, pour faire l'expérience de cette nouvelle tactique ; pour moi, je préfère la vieille stratégie, qui consiste à se laisser battre le moins souvent possible. C'est mon dernier mot. Je désire que l'on ne m'oblige pas à rechercher un côté moins politique de la question. Je dirais avec le *Chroniqueur* : il y a des bornes à tout, même à la patience.

F.-L. GHANEY,
Président du tribunal de la Broye,
Vice-Président du Grand Conseil.

NOUVELLES SUISSES

GOTHARD — Le bruit a couru, lundi, à la Bourse de Zurich, que l'entreprise Favre se retirait en suite d'un grave conflit avec la Compagnie du Gothard. Cette nouvelle a produit une certaine émotion dans le monde financier, et a provoqué l'explication que voici :

Depuis longtemps, il existe entre la Compagnie et l'entreprise Favre des négociations en vue d'écartier toutes les difficultés pendantes. Toutefois, jusqu'à présent, aucune entente n'a été atteinte, notamment en ce qui concerne l'estimation des installations Favre. La Compagnie veut maintenant s'en remettre au Conseil fédéral pour établir cette estimation.

Ainsi, quoiqu'il existe de grosses difficultés, le bruit de la retraite de l'entreprise Favre ne se confirmerait par pour le mo-

ment. Du reste, ce n'est pas la première fois que celle-ci a maille à partir avec la Compagnie. De plus, elle a dans le temps effectué un dépôt de cautionnement qui s'élève actuellement à 6 1/2 millions, et il n'est pas croyable qu'elle veuille perdre cette somme par l'abandon pur et simple des travaux du grand tunnel.

MILITAIRE — Désireux d'entretenir de l'émulation dans la troupe en ce qui concerne le tir, et d'améliorer par conséquent le tir ; pensant en outre qu'il peut être utile pour les chefs dans une campagne de pouvoir reconnaître de suite et réunir les bons tireurs, le Conseil fédéral a décidé, sur la demande de la Société fédérale des officiers, d'autoriser dans les bataillons de fusiliers des jeunes destinés à distinguer les meilleurs tireurs,

Voici dans quel rang les cantons sont placés en suite des examens des recrues pour 1880 : Bâle-Ville, Genève, Thurgovie, Zurich, Schaffhouse, Argovie, Tessin, Vaud, Neuchâtel, Soleure, Grisons, Zoug, Glaris, Obwald, St-Gall, Bâle Campagne, Appenzell (Rhode Ex.) Berne, Lucerne, Fribourg, Schwytz, Valais, Nidwald, Uri, Appenzell (Rhode. Int.)

RAPPORTS INTERNATIONAUX. — Des bouchers habitant la frontière de la Suisse et du grand-duché de Bade se sont plaints au Conseil fédéral de ce que les douanes de ce dernier Etat frappent de droits d'entrée et de consommation assez élevés la viande provenant de Suisse, en quantités supérieures à deux kilos, tandis que la Suisse accorde l'entrée en franchise pour la viande jusqu'à concurrence de cinq kilogrammes. Le Conseil fédéral n'est pas entré en matière sur cette réclamation, la perception des droits en question n'étant nullement en contradiction avec les dispositions du traité de commerce entre la Suisse et l'Allemagne.

Berne

La statistique des chemins de fer suisses pour l'année 1879, que vient de publier le département fédéral des postes et chemins de fer, offre quelques renseignements intéressants.

Le réseau total exploité par les chemins de fer, suisses était à la fin de l'année de 2,573 kilomètres, parcourus par 543 machines, 1650 voitures et 8,545 wagons à marchandises.

Les dix lignes normales et les six lignes spéciales ont transporté, en 1879, 21,522,753 voyageurs dont 280,036 en 1^{re} classe ; 3,823,914 en 2^e et 17,419,803 en 3^e. Elles ont transporté en outre 5,509,156 tonnes de bagages, bestiaux et marchandises de toutes espèces.

Le produit total du transport des voyageurs a été de 22,618,498 fr. ; celui des bagages, bestiaux et marchandises de 30 millions 346,715 fr. Les chemins de fer suisses occupent au total 13,371 personnes.

Il y a eu sur le réseau, en 1879 296 accidents ayant occasionné la mort de 54 personnes et causé des lésions à 72. Sur ce nombre, 49 ont été tués et 44 blessés par leur propre faute.

Le gouvernement bernois a décidé de ne pas accorder aux vieux-catholiques la co-jouissance de l'église paroissiale de Porren-

truy, attendu que l'église des Ursulines concédée par les catholiques est suffisante. Par contre, la co-jouissance de l'église paroissiale de Cheveny-Courtedoux est autorisée en faveur du schisme, ce qui équivaut à une seconde spoliation.

Unterwald-le-Haut.

Le *Vaterland* annonce que M. le landammann Durrer est sérieusement malade à Kerns depuis une quinzaine de jours. Il est atteint d'un typhus que l'on attribue à un excès de travail.

Vaud

Le *Genevois* annonce que M. le juge fédéral Morel, chargé de l'instruction du procès intenté par l'Etat de Vaud à l'Etat de Genève, a rendu, le 1^{er} février, à la suite du dépôt par les parties de leurs réplique et duplique, une ordonnance qui déclare clos l'échange d'écritures et qui provoque une expertise juridique sur les questions techniques provoquées par le litige. Les cantons de Genève et de Vaud sont invités, d'ici au 19 mars, à déposer des propositions concernant le choix des experts et les questions à leur poser ; à produire leurs moyens de preuve ; à dresser enfin la liste des témoins qu'ils désirent faire entendre, en mentionnant les faits sur lesquels devra porter l'audition.

Valais

En clôturant la session, le président du Grand Conseil, M. le conseiller national Joris, a passé en revue, en excellents termes, les principaux travaux accomplis pendant cette législature. Ce sont, entre autres : en matière de législation, l'installation d'une cour de cassation et des conflits de compétence, la réorganisation du tribunal du contentieux administratif où précédemment le pouvoir exécutif était juge et partie dans sa propre cause et appelé à réformer les jugements de ses départements, la loi sur la répartition des charges et des bénéfices bourgeoisiaux, la loi sur la délimitation des territoires des communes et de certaines portions de territoire en contestation, enfin la loi sur le colportage dont les dispositions ont paru au Conseil fédéral porter atteinte à la liberté du commerce ; dans l'ordre économique, l'achèvement prochain des grands travaux de diguement, de dessèchement et de correction des torrents, grâce aux secours financiers de la Confédération et la persévérance et l'énergie des populations. C'est encore dans cette période législative qu'à été livrée à l'exploitation la ligne du Simplon jusqu'à Brigue.

M. Joris a terminé en rendant hommage à l'esprit d'union et de rapprochement et au désir de travailler ensemble au bien commun, qui n'ont cessé d'animer tous les membres de l'assemblée législative valaisanne, et en remerciant ses collègues de la bienveillante sympathie dont il avait reçu les témoignages. Ainsi s'est terminée la dernière session prorogée de la période législative de 187 11881.

Neuchâtel

Un pétitionnement montre s'organise dans les montagnes en vue de forcer la main des autorités fédérales relativement au raccordement de la ligne Locle-Col-des-Roches au chemin de fer Besançon-Morteau. On sait que le Conseil fédéral subordonne cette jonction à celle du raccordement de Genève avec Annemasse.

Le *National* explique que les Neuchâtelois demandent avec plus d'instance que jamais que les questions du Col-des-Roches et d'Annemasse soient traitées séparément par l'autorité fédérale, avec une sollicitude égale sans doute.

Cette disjonction se justifie notamment en raison du fait que le Conseil fédéral, en l'état, ne saurait se servir du raccordement Locle-frontière comme d'un instrument de guerre pour faire entendre raison au gouvernement français à l'égard du raccordement d'Annemasse, compliqué d'une question douanière, qui n'est point le cas ici. Ce n'est nullement de cette façon que le gouvernement français se laissera désarmer, et comme il ne fait pas construire la ligne Besançon-Morteau dans un but avant tout commercial, on court le risque grave, en présence de l'attitude actuelle du Conseil fédéral, que l'autorité supérieure française préfère laisser momentanément en souffrance les intérêts de la Franche-Comté, et ne pas demander et obtenir, au prix de certaines concessions à Annemasse, l'exécution immédiate par le Jura-Berne du tronçon Locle-frontière.

A tout cela, la *Nouvelle Gazette de Zurich*, qui prend parti pour la résistance du Conseil fédéral, ajoute :

« En ce qui concerne le côté militaire de l'affaire, il est bon de remarquer que la jonction des lignes genevoises à la ligne d'Annemasse n'empirera pas la situation stratégique de Genève. Il n'y a là plus rien à gâter, et il ne reste en jeu que des questions de trafic et de commerce. Mais, d'un autre côté, on peut toujours se demander si une ligne Besançon-Morteau-Locle n'affaiblira pas encore plus qu'elle ne l'est aujourd'hui notre frontière du côté de la France. »

Genève

Le *Genevois* nous apprend que le chiffre des ouvriers inscrits pour les travaux de Saint-Georges est de 819, en déduisant ceux qui ont avisé qu'ils avaient trouvé de l'occupation.

Sur ce nombre, il y a 544 Genevois.

266 Suisses d'autres cantons et 9 Français.

Les 266 Suisses se répartissent comme suit d'après leur nationalité cantonale :

Vaud,	109	Valais	4
Berne,	75	Soleure,	3
Fribourg,	21	Bâle	3
Saint-Gall,	11	Grisons,	2
Neuchâtel,	10	Thurgovie,	2
Tessin,	9	Lucerne,	1
Argovie,	8	Appenzell	1
Zurich,	6	Schwytz,	1

Quant aux professions, 206 appartiennent à la fabrique, soit 193 Genevois et 13 Suisses, et se répartissent entre les diverses branches de l'horlogerie et de la bijouterie ; 613 appartiennent aux divers métiers de charpentiers, manoeuvres, garçons de peine, etc.

On communique à l'*Alliance libérale* un petit travail statistique qui contient les renseignements suivants :

Il y a à Genève, chaque dimanche, dans la ville seule (la banlieue de Plainpalais, des Eaux Vives et du Petit-Saconnex non comprises), cinquante-trois cultes protestants de diverses dénominations, soit trente-quatre pour adultes et dix-neuf pour enfants, « sans compter les réunions de

HAPITRE XIX

L'AVIS DU NOTAIRE, L'AVIS DE COLOMBE

En entrant dans l'étude, Médéric aperçut quatre clercs penchés sur leurs pupitres.

Il demanda M^e Clairvaux, et on le fit entrer dans un petit salon tendu de papier vert et garni de cartonniers.

Un moment après, il était introduit.

En reconnaissant Médéric, le notaire ferma le gros registre qu'il consultait.

— A ça! mon jeune ami, lui demanda-t-il, qu'avez-vous ? Je vous trouve le teint pâle, le regard févreux.

— Il m'arrive ce que vous m'aviez prédit, monsieur, je deviens faible et lâche. Je trouve impossible la tâche acceptée jadis avec un noble orgueil. Je redoute de manquer au plus saint des devoirs et de trahir la mémoire paternelle. Oh ! m'être cru si fort et n'être qu'un misérable enfant qui pleure !

— Voyons, voyons, il est survenu quelque chose de grave dans votre vie. Un homme comme vous ne change pas brusquement. Mais non, ce n'est pas brusquement que vous avez changé, vous avez lutté, souffert ; les symptômes que je remarquais tout à l'heure en vous sont les suites du combat que vous soutenez contre vous-même. Je vous connais même assez pour affirmer à l'avance que l'idée de renoncer à votre œuvre, si elle vient de vous, a du moins une autre personne pour objet.

— Monsieur....

cret ? Je l'ignore, mais si vous saviez quelle reconnaissance je lui porte pour ne m'avoir jamais méprisé.

— Méprisé ! vous ? s'écria le notaire.

— Eh ! qui suis-je pour tous, monsieur, sinon un avare ? c'est à dire ce qu'il y a de plus dégradé de plus misérable. Croyez-vous que tous les locataires de ma maison ne savent point que je gagne plus de dix mille francs par an ? Tous aussi savent ce que je dépense : rien ! Je mange du pain sec, je bois de l'eau. J'emploie une partie de mes nuits au travail, et ce qui serait admirable chez un autre, prend chez moi l'apparence d'un vice odieux. Ai je quel'un à soutenir ? Non, je suis orphelin, nul dévouement ne m'appelle et ne me sollicite. Et cependant je refuse l'aumône au vieillard dont les forces s'épuisent, je ne je le pas à l'enfant qui chante dans la cour, le sou qu'implore sa main tendue et rougie. Je porte des habits râpés, et jusque sur mon visage on peut lire : privations ! souffrances ! Oh ! la souffrance, fille de la pauvreté, est sainte ; on la respecte, on l'honore ; mais la misère vulgaire, la misère, fille de l'avarice, qui la plaint ? Je grelotte en hiver dans ma chambre sans feu ; mon estomac de vingt ans réclame la viande nourissante, le vin généreux, et je mange du pain sec et noir, le plus dur, le moins cher que je puis ! Et, pour achever de bien vous peindre ce que chacun pense de moi, j'ai l'estime, et presque l'amitié de M. Longus.

— Votre propriétaire ?

— Oui, monsieur.

— Ah ! ah ! répéta M^e Clairvaux, sur deux tons

différents ; contez-moi donc de quelle manière vous avez conquis ses sympathies.

— Un jour de terme, il y a de cela huit ans, je venais de recevoir ma quittance du concierge, et je m'installais à ma table de travail quand on gratta discrètement à ma porte. J'allai ouvrir, et je me trouvai très surpris en reconnaissant dans ce visiteur le père Longus, que je n'avais encore jamais rencontré.

« D'un seul regard il inspecta mon mobilier de sapin, je lui avançai la seule chaise que j'eusse et il s'assit. Alors, je lui demandai ce qui me valait l'honneur de sa visite ?

« Une vètille, un rien, me répondit-il, mais je me fais vieux, et j'ai des manies. La Cagnotte m'a montré votre terme ; il faut vous rendre justice, depuis huit ans, vous n'avez jamais été en retard d'une heure.

« Il n'y a pas grand mérite à cela, lui répliquai-je ; je dois de l'argent, je paie ; vous me logez, je suis exact.

« Cela est juste, je le sais, et cependant, je vous le répète, c'est bien ! Il est vrai que s'il en était autrement, vous auriez déjà reçu votre congé et que s'il fallait vendre vos meubles faute de paiement, je ne sais trop ce qu'on en retirerait.

« Un mobilier est un capital improductif, répliquai-je ; d'ailleurs, je ne vous point...

« Là, là, fit-il, ne nous fâchons pas ! laissez-moi poursuivre. Je fais de chacun de mes locataires l'objet d'une étude profonde. Je vous connais mieux que vous ne pensez. Je suis vieux, très vieux. J'ai acquis de l'expérience et je m'en sers.

(A suivre.)

quelques sectes obscures et un assez bon nombre d'écoles du dimanche d'un caractère à fait privé. Parmi les cinquante-trois cultes, il y en a six en langue allemande et sept en langue anglaise.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

Lettres de Paris

(Correspondance particulière de la Liberté.)

Paris, 9 février.

Le divorce est le sacrement de l'adultère. Ce mot est attribué au prince de Talleyrand et peut justifier le vote de la Chambre dans la séance d'hier.

Toute la presse républicaine et radicale, libre-penseuse et anti chrétienne, à commencer par le Journal des Débats, jettent feu et flammes contre la Chambre; elle est traitée de cléricale, tout comme la Chambre de 1871, et condamnée à la plus prompte dissolution!

Nous verrons si les nouvelles élections législatives nous enverront une Chambre plus docile à exécuter le programme de la politique anti chrétienne et anti sociale.

On veut discuter le plus tôt possible sur la prise en considération de la proposition de révision de la constitution, déposée par M. Lenglé; mais la majorité semble bien décidée à refuser la prise en considération.

Quant à la proposition Bardoax, pour le scrutin de liste, elle verra probablement lundi, mais il est extrêmement douteux que M. Gambetta prenne la parole pour soutenir la prise en considération dont le vote semble assuré.

Je vous signalais, il y a quelques mois à peine, la quantité considérable de demandes déposées à la chancellerie, par des avocats désireux d'entrer dans les parquets. Un classement, par ressort judiciaire et basé sur les recommandations en faveur de ces candidats, sans services acquis pour la plupart, avait été opéré par les bureaux du ministère de la justice, et permettait de remplacer avec une étonnante rapidité les magistrats démissionnaires. Ce stock de candidats est loin d'être épuisé et cependant au ministère de la place Vendôme on ne sait plus où recruter de nouveaux magistrats. On a fait feu de tout bois, et quatre-vingt-deux sièges étaient encore vacants ces jours derniers. Cet embarras ministériel crée une situation plus que délicate aux fonctionnaires des parquets et fait l'objet des causeries des barreaux de tous les ressorts judiciaires. Depuis les prononcés de jugement du tribunal des conflits, de nombreux postulants ont retiré leur demande, ne voulant plus être cotés au palais par une nomination faite dans de telles circonstances.

La législation en vigueur sur la presse est à l'agonie. Est-ce pour faire ressortir le libéralisme, si peu élastique, de la nouvelle loi, que le gouvernement opportuniste, sévit avec une rigueur inouïe contre nos amis politiques?

En quelques jours, les parquets ont fait une hecatombe de journaux conservateurs. A l'exception de nos honorables confrères du Journal de Rennes et de l'Espérance du peuple, à Nantes, qui échappent heureusement aux sévérités judiciaires, nos amis ont tous subi une aggravation de peines.

On s'inquiète réellement dans certains cercles financiers, du projet d'impôt élevé sur les dépôts d'argent, au bénéfice exclusif de l'Etat, projet prêt à la Commission du budget de la Chambre des députés. Les protestations de M. Magnin n'ont pas dissipé ces craintes; on sait ce que valent aujourd'hui, en matière budgétaire, l'autorité et les promesses du délégué aux finances. Au reste, le motif allégué par M. Magnin: « Je n'ai aucun besoin de recourir à ce procédé; les ressources actuelles suffisent à l'Etat », n'est-il point une menace pour l'avenir? La raison d'Etat pourrait donc, dans un temps donné, motiver ces combinaisons aussi iniques que vexatoires?

Que penser de l'élévation à 3 0/0 du taux de l'intérêt des bons de Trésor? Est-ce un rapprochement, est-ce un éloignement de l'emprunt d'un milliard en rente amortissable — ou serait-ce une conversion déguisée des bons de Trésor? Autant de questions que se pose la spéculation...

De cette incertitude il résulte une nouvelle faiblesse sur nos rentes perpétuelles, amortissables et remboursables.

FRANCE

La Commission du projet de loi sur la presse a adopté un amendement punissant l'outrage au président de la République de la même peine que l'outrage aux souverains étrangers.

La commission pour les indemnités aux victimes du 2 décembre a décidé de demander à la Chambre un crédit de 5 millions, à répartir en rentes viagères de 1200, 800 et 400 fr.

La Commission du recrutement a examiné la loi au point de vue des privilèges ecclésiastiques. Elle a repoussé la proposition de M. Labuze, tendant à appliquer aux séminaristes le droit commun, sans exception. Elle a repoussé également le service spécial des séminaristes dans les infirmeries ou dans les services administratifs et décidé qu'ils serviraient une année, suivant la loi commune, et seront renvoyés ensuite en disponibilité dans l'armée active.

Par un arrêt fortement motivé, la chambre des mises en accusation de Lyon a ordonné la mise en liberté de M. de Lubac, accusé fausement d'avoir assassiné le jeune Cros. La délibération a duré trois heures.

M. de Lubac est simplement renvoyé en police correctionnelle pour port d'armes prohibé et pour avoir frappé le nommé Rollet.

Il faut rendre cette justice à la cour qu'elle a su se tenir au-dessus des haines que soulevait ce procès. Les radicaux avaient organisé tout un système de pression et de menaces, pour peser d'abord sur le jugement des magistrats de la chambre des mises en accusation et ensuite, éventuellement, sur les membres du jury.

L'arrêt a été accueilli avec joie par toute la partie honnête de la population. L'innocence de l'accusé était, en effet, manifeste.

A quelles imputations violentes, à quelles accusations abominables s'est livrée cependant la presse radicale!

On donne comme certain que les journaux qui ont répandu le mensonge et la calomnie sur M. de Lubac recevront une assignation à la requête de sa famille.

Voici comment les faits se seraient passés, d'après le Moniteur judiciaire:

Le jeune de Lubac, accompagné de plusieurs amis, suivait l'avenue de Saxe. Des propos hostiles le poursuivaient. Tout à coup un projectile lui est lancé par derrière. Son chapeau tombe, il se baisse pour le ramasser, prend sa canne par l'extrémité inférieure et se retournant brusquement contre ceux qu'il croit être ses agresseurs, il assène deux violents coups de canne sur la tête du nommé Rollet.

Sa canne se brise au second coup, et le dard qu'elle renferme va tomber à quelques pas plus loin dans la foule des agresseurs. Rollet, furieux des coups qu'il vient de recevoir, s'était élancé de suite sur de Lubac, l'avait saisi par la gorge, et comme porté contre un mur à une certaine distance. Pendant qu'il le transportait et l'étreignait ainsi le dard était ramassé par un individu resté inconnu mais que la victime elle-même et divers témoins ont désigné en disant: « C'est le grand qui a fait le coup. »

Du reste, le témoignage de Rollet aurait été confirmé — nous dit-on encore — par d'autres témoins bien désintéressés, et non moins véridiques, au nombre desquels figurent deux domestiques de M. Audrieux père.

D'autre part les témoins à charge primitivement entendus, interrogés de nouveau et confrontés par M. Verne de Bachelard ont tous varié dans leurs déclarations auxquelles la passion politique n'était peut-être pas étrangère.

ALSACE-LORRAINE

L'heureuse solution donnée à la question d'un coadjuteur pour le diocèse de Metz cause à Rome la plus entière satisfaction. Dans la situation nouvelle faite à l'Alsace-Lorraine, l'article 17 du Concordat trouvait son application. Cet article, comme on sait, prévoit le cas où le chef de l'Etat ne serait pas catholique. Le droit de nommer aux évêchés ne pouvant plus alors appartenir au gouvernement, une nouvelle convention avec le Saint-Siège devient nécessaire. Or, l'empire d'Allemagne n'étant pas en relation avec le Vatican et le gouverneur d'Alsace-Lorraine n'ayant pas les pouvoirs diplomatiques nécessaires, une convention de cette nature demeurerait impossible.

Cette question préjudicielle fut longuement étudiée par la Congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, dès le mois de novembre, sitôt que Mgr l'évêque de Metz eut appelé l'attention du Saint-Siège sur l'urgence qu'il y avait à répondre aux légitimes

préoccupations du clergé et des fidèles de son diocèse. Le sens des délibérations de la S. Congrégation est indiqué par la teneur même du décret impérial. Le gouvernement, sans doute, maintient le point de vue du décret organique du 7 janvier 1808, en autorisant Mgr Fleck à accepter un évêché in partibus; mais d'autre part, la question du droit de nomination passée sous silence demeure réservée, et la liberté du Saint-Siège en matière de collation épiscopale est sauvegardée. A ce point de vue, je crois savoir que Rome est satisfaite des formules employées.

AUTRICHE-HONGRIE

Nous avons annoncé la conclusion du compromis entre la Hongrie et la Croatie. La Correspondance politique de Vienne nous apporte aujourd'hui quelques détails sur ce pacte qui ne satisfait pas les droits de la Croatie. D'après le pacte de 1868, la Croatie aurait le droit, depuis l'incorporation des Confins militaires, à une représentation de 54 ou 55 députés au sein du Parlement hongrois. Le compromis qui vient d'être conclu lui en attribue seulement 40. D'une part, le compromis, tel qu'il est conclu, ne répond pas à un vœu exprimé depuis longtemps par les Croates, dont le territoire se trouve par le fait agrandi de moitié; de l'autre, il ne répare pas une faute antérieurement commise: celle de ne pas donner de représentants aux Confins militaires. Les journaux sont loin d'approuver le pacte en question, et ils accusent M. Toza de n'avoir accordé 40 voix à la Croatie qu'en vue des prochains débats sur l'impôt de consommation et afin de s'assurer l'appui de la délégation croate.

ALLEMAGNE

La Gazette de l'Allemagne du Nord consacre un article à l'examen de la politique de M. Gambetta.

Elle montre qu'après les tentatives malheureuses faites pour expliquer le discours de Cherbourg en en torturant le sens pour atténuer la portée réelle de cette manifestation, M. Gambetta a changé de tactique et jeté le masque. Le ton des journaux gambettistes ne permet plus de douter que le chef du parti ne s'efforce de pousser le vaisseau de l'Etat hors des eaux tranquilles pour le faire entrer dans un courant qui doit l'entraîner rapidement à la guerre, pour peu que les éléments pacifiques en France se laissent prendre à la remorque par le parti de la revanche.

La Gazette cite à l'appui de son jugement de nombreux passages des feuilles Gambettistes.

BELGIQUE

Le Moniteur vient de publier le tableau comparatif de la population des écoles moyennes de l'Etat en 1878, 1879 et 1880. Il résulte de ce tableau:

1° Que la population totale de ces établissements était en 1878 de 9,928, et qu'elle est en 1881, 31 janvier, de 9358, soit une diminution de 570 élèves.

2° Que la population scolaire a diminué dans vingt-six établissements officiels, à savoir ceux d'Anvers, Liège, Thurnhout, Aerschot, Hal, Jodoigne, Louvain, Bruges, Renaix, Beaumont, Braine-le-Comte, Gossehes, Houdeng Aimeries, Soignies, Thuin, Huy, Spa, Stavelot, Mapeyck, Tongres, Saint-Hubert, Andenne, Couvin, Dinant, Fosses et Philippeville.

Le chiffre des écoles moyennes de l'Etat est de 50.

La majorité de ces établissements tombe donc en décadence. Lorsque la loi sur l'en seignement moyen aura été remaniée par les loges, sous le couvert législatif, conformément au programme des fossyeurs du catholicisme, cette décadence ira s'accroissant encore. Dès maintenant on peut affirmer, chiffres officiels en main, que les familles désertent l'école de l'Etat.

La Patrie de Bruges, de son côté, publie la statistique comparative suivante des enfants fréquentant les écoles catholiques et les écoles officielles:

Prov.	Enfants fréquentant les écoles cath.	écoles offic.
d'Anvers	63,499	20,912
du Limbourg	24,006	4,680
de la Flandre occid.	79,038	15,138
de la Flandre orient.	92,810	22,847
Total	259,353	63,577

soit une différence de 195,776 enfants au profit des catholiques. La différence des

enfants fréquentant les écoles gardiennes dans les mêmes provinces est de 56,786!

RUSSIE

Parlant de la déclaration que lord Granville a faite le 7 février à la Chambre des lords, concernant la publication de la correspondance trouvée à Caboul, le Journal de St Pétersbourg émet l'opinion que le gouvernement russe n'a aucune raison pour s'opposer à cette publication.

Le journal russe dit qu'il ressortira des documents en question que la Russie n'a provoqué ouvertement aucune excitation et ne s'est pas non plus livrée à des intrigues hostiles aux intérêts de l'Angleterre à Caboul. On verra, au contraire, dit le Journal de St Pétersbourg, que la correspondance échangée entre le général Kaufmann et l'émir, n'a pas dépassé les limites de la courtoisie exigée par les relations qui existaient entre la Russie et l'Afghanistan.

Il est vrai que les documents dont il s'agit ont pris finalement un certain caractère politique, mais cela n'a pu avoir lieu qu'au moment où, par suite de l'altitude du gouvernement anglais, une guerre en Orient a paru possible. En effet, si cette guerre avait eu lieu, la Russie se serait trouvée dans le cas de légitime défense.

CANTON DE FRIBOURG

M. Charles Monney, licencié en droit, a été nommé par les délégués de toutes les communes catholiques du Lac, président du Comité électoral pour l'importante partie de ce district.

Comme l'on pouvait s'y attendre, le libéral Bien public est très mécontent de cette marque de confiance accordée à notre ami politique. Tout ce qui peut faire le moindre tort aux radicaux blesse profondément l'organe de l' Alliance libéro-radical.

Selon le Bien public, le président du nouveau Comité conservateur du Lac est « sans attaches dans ce district. »

Or, Monsieur Ch. Monney, président du Comité conservateur qui déplaît tant à l'organe de Tssekous, est originaire de Courmourens (Lac), où il compte une très nombreuse parenté; il est, de plus, greffier de la Justice de paix du 1^{er} cercle de l'arrondissement judiciaire du Lac, où il a été reçu avec honneur par tous ses compatriotes.

Et le Bien public vient nous dire que M. Monney est « sans attaches » dans le district du Lac!

O respect de la vérité! Voltaire, Voltaire! tressaille de bonheur dans ta tombe!! Tu as trouvé un digne émule, car le Bien public est tout à fait de ton avis:

Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose.

Hier, le train de 3 heures 26, ramenait d'Hyères, dans un wagon spécial, M. Rodolphe de Diesbach, de Rosières, qui, se sentant mourir, avait voulu revoir encore une fois son pays et ses parents.

A l'arrivée en gare de Fribourg, le malade s'est éteint en quelques secondes et d'une manière tout à fait imprévue. Toute la parenté, qui se trouvait sur le quai de la gare, a eu la douleur de ne recevoir qu'un cadavre.

Deux secousses de tremblement de terre ont été ressenties à Fribourg ce matin à 10 heures 45 et à 10 heures 48.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

BERLIN, 10 février.

La Gazette de l'Allemagne du Nord relève le fait que le courant d'idées guerrières en France paraît éprouver un temps d'arrêt; l'échec de M. Gambetta dans l'affaire de l'interpellation Proust, et le grand succès obtenu par M. Barthélémy Saint-Hilaire autorisent à admettre que le courant pacifique restera vraisemblablement vainqueur, au moins aussi longtemps que durera la tendance actuelle et résolument pacifique dont s'inspirent les autres gouvernements.

Des tendances guerrières chez le gouvernement français à l'égard de l'Allemagne ou relativement à la question grecque équivalraient en ce moment à un isolement complet de la France.

CHRONIQUE & FAITS DIVERS

Il y a quelque temps est mort à Steckborn (Thurgovie) un riche bourgeois qui avait vécu dans la plus grande économie et

simplicité. A la grande surprise des héritiers, la succession du défunt se trouva atteindre le chiffre de 200,000 francs. Tous les cousins et cousines favorisés étaient réunis jeudi dernier pour partager le magot. Ils avaient fait venir à la fête la musique de la ville, qui, chaque fois que l'exécuteur testamentaire attribuait à un des nombreux héritiers sa part de six mille francs, jouait un petit morceau. Voilà un défunt qui a été vite pleuré.

Les Genevois ont actuellement, place de la Fusterie, une exhibition des plus curieuses; c'est le théâtre des puces. Rien de plus intéressant que le spectacle de ces petits animaux qu'on n'a pas l'habitude de voir en cage. Délicatement tenues par un fil d'or serti autour de leur cou, les puces ont les mouvements libres, traînent des chars, se battent en duel, jonglent avec une boule, dansent sur la corde; leur force est

si considérable qu'elles entraînent plusieurs centaines de fois leur poids. On les nourrit deux fois par jour... de la façon habituelle; ce sont les membres de l'administration qui doivent se prêter, chacun à son tour, à cette alimentation d'un genre spécial.

ACTE DE TÉMÉRITÉ — On écrit de Buffalo au *Courrier des Etats Unis* que trois employés du chemin de fer de l'Erié qui se targuaient d'être plus hardis les uns que les autres ont accompli tout dernièrement un exploit véritablement dangereux. Il ne s'agissait de rien moins que d'aller poser une affiche sur une poutre qui se trouve depuis quatre ans au milieu des rapides de Niagara, à une quarantaine de mètres au-dessus du pont de l'île des Chèvres. Vers deux heures de l'après-midi les trois hommes se sont engagés sur la glace.

Après de grands efforts, ils ont atteint leur destination et cloué solidement sur la

poutre une affiche de 4 pieds sur 12, conseillant aux lecteurs « d'aller dans l'Est par le chemin de fer de l'Erié. »

Une foule de gens s'étaient rassemblés pour voir les afficheurs à l'œuvre et beaucoup de paris se sont engagés sur le point de savoir s'ils pourraient ou non revenir à terre. Après deux heures de travail, de grands cris de spectateurs ont annoncé qu'il se passait quelque chose de nouveau. La glace se rompit dans toutes les directions.

En clouant leur affiche, les aventureux employés avaient ébranlé la poutre, ouvrant un passage à l'eau, et la force du courant avait fait le reste. Il n'ont pas perdu leur sang froid. Saisissant à la hâte quelques planches qu'ils avaient coupées, ils se sont mis en route sur la glace flottante, et se servant adroitement de planches pagayes, ils ont lutté contre le courant qui menaçait de les entraîner dans l'abîme en bas des chutes, et fini par atteindre le rivage.

UN VIVEUR. — M..... ***, un viveur parisien, manque tout à fait de ce que Nestor Roqueplan appelle le sens de l'échance.

Un créancier plus tenace que les autres résolut de lui monter une soie.

Pendant plus de six mois, il lui envoya chaque jour une lettre autographiée réclamant poliment, mais catégoriquement, sa créance.

Ses invitations épistolaires ne donnèrent aucun résultat.

Furieux, il fit irruption dans son hôtel.

— M....., votre conduite est inqualifiable — Tour beau! monsieur.

— Inqualifiable! vous dis-je. Voilà près de deux cents lettres que je vous adresse, et vous n'en faites aucun cas!

— Par exemple! s'écria le débiteur en montrant avec une dignité froide un élégant petit volume placé sur le guéridon, je viens de les faire relier.

M. SAUSSENS, Rédacteur.

Un homme de 45 à 50 ans

père de famille, porteur d'un brevet d'instituteur en langue française, et possédant en outre la langue allemande, cherche un emploi de confiance, tel que *registreur, caissier* ou autre. Il peut fournir toutes les garanties matérielles et morales désirables. S'adresser par lettre affranchie, sous les initiales **J. H. B.** à Porrentruy. (9441 X) (34)

Obligations HYPOTHÉCAIRES à primes de la ville de Fribourg

Prochains tirages:
séries, 14 février; Numéros, 15 mars.
2 primes de fr. 10,000
2 " " " " 2000
5 " " " " 400, etc.
Prix actuel, fr. 12. Rabais pour des parties importantes.
S'adresser à P. Torche-Castella, 88 rue de l'Hôpital. (28)

Patronage des apprentis

1° Un lithographe, un maréchal, un fer-blanchier, un coiffeur demandent des apprentis;
2° On désire placer un jeune homme en apprentissage chez un teinturier.
3° Des jeunes gens de la Suisse allemande désirent faire leur apprentissage dans une banque.
S'adresser à M. l'abbé Torche, professeur au Collège, à Fribourg.
AVIS. — Pour le placement des domestiques, on doit s'adresser à M. l'abbé Wicht, coadjuteur à Saint-Nicolas, Fribourg. (26)

Haasenstein & Vogler
La première et la plus ancienne
Agence de Publicité
Bâle - Berne - Genève - Zurich
Fribourg, Lausanne, Vevey, etc.
Expédition d'annonces à tous les journaux du pays et de l'étranger, aux prix les plus modérés.
Succèses dans toutes les plus grandes villes.
Fribourg, Rue de Romont, 58.

CÆSARIS S. R. E. CARD. BARONII, OD. RAYNALDI ET JAC. LADERCHII
ANNALES ECCLESIASTICI
DENUO ET ACCURATE EXCUSI
Magnifique édition honorée des encouragements, de la souscription et d'un bref de Sa Sainteté Pie IX, et récemment de la bénédiction et d'un bref de Sa Sainteté le Pape Léon XIII glorieusement régnant.
37 volumes in-folio.
Prix des 35 volumes parus: 560 francs. Expédition franco jusqu'à la gare la plus rapprochée du destinataire. — NOTA. — Les derniers volumes sont sous presse.
Grandes facilités de paiement.
Les *Annales ecclésiastiques* de Baronius, successivement complétées par Raynaldi et Laderchi, sont un incomparable monument d'érudition, érigé tout à la fois à la gloire de la religion romaine et de la science proprement dite. Ce colossal ouvrage forme 37 volumes in-folio. Il constitue donc, à lui seul, une vaste et riche bibliothèque, dont la possession devient indispensable désormais à tous les hommes instruits. Or, cette grandiose collection vient d'être réimprimée à Bar-le-Duc (Meuse), par l'*Œuvre de Saint-Paul*, qui s'est empressé d'en faire hommage à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII.

LE PURGATOIRE
Par le R. P. MUNFORD
ET PAR
SAINTE GATHERINE DE GÈNES
Un vol. in 18 Jésus. Prix: 1 fr. 80.
Cette nouvelle édition est augmentée 1° d'un aperçu sur l'Institut des religieuses Auxiliatrices des âmes du Purgatoire; 2° de la doctrine du Père de la Colombe et du Bienheureux Pierre Lefèvre, sur le Purgatoire; 3° de discours prononcés par saint Bernard à la mort de Gérard son frère. — *Comment nous devons pleurer nos chers défunts.*
En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

DOCTRINE SPIRITUELLE
DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE
Par le R. P. APOLLINAIRE, Franciscain.
Un volume in-8, édition de luxe, papier de Hollande, caractères elzéviens, illustré de 5 magnifiques gravures. Prix: 5 francs.
En vente à l'Imprimerie catholique à Fribourg.

ANNALES CATHOLIQUES
REVUE RELIGIEUSE HEBDOMADAIRE
J. CHANTREL rédacteur en chef.
Prix d'abonnement pour la Suisse: 16 francs par un an.
On s'abonne à l'Imprimerie catholique suisse, Grand Rue, 10, à Fribourg.
Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration, doit être adressé franco à M. Chantrel, rue de Vaugirard, 371, à Paris.

ANNALES DE L'ŒUVRE DE SAINT-PAUL
SOMMAIRE
Les causes de notre perte (suite et fin). — La France comparée à Jérusalem infidèle. — Une des causes de la décadence française. — Les livres impies. — Une admonestation d'un journal libre-penseur. — Faits divers. — Valentine Riant (suite). — A nos chers lecteurs. — Notre courrier. — Livre d'or de l'Apostolat de la Presse.

FONDEMENTS DU CULTE DE MARIE
PAR
M. l'abbé GÉRARDIN
Missionnaire apostolique
Un joli volume in-18. — 2^e édition.
Franco 2 fr.
Imprimerie catholique suisse
Ouvrage revêtu des approbations de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Besançon et de NN. SS. les Evêques de Verdun, Orléans, Bayeux, Vannes, Genève.

En vente à l'Imprimerie catholique:
LES QUESTIONS DE VIE OU DE MORT
Par le R. P. AL LEFÈVRE
de la Compagnie de Jésus.
1 volume in-12, prix: 3 fr. 50.
Table des matières
Dieu. — L'Homme. — Le Chrétien — L'Education. — La Destinée. — La Vie. — La Providence. — L'Immortalité. — La Fin des impies. — Le Salut. — L'Âme. — Les Conditions du salut. — Le Pêché mortel. — Le Pêché véniel, ou la tièdeur. — La Mort. — Le Jugement. — L'Enfer. — L'Indifférence. — Le Respect humain. — La Femme forte. — Délai de la conversion. — La Confession (nécessité, — avantages.) — La Confession (facilité). — L'Eucharistie. — La Communion. — Les Conseils. — L'Amour de Dieu. — Le Ciel. — Le Sacré Cœur. — La sainte Vierge.

BOURSE DE GENEVE DU 10 FEVRIER

FONDS D'ETATS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE	ACTIONS	COMPTANT	TERME	DEMANDE	OFFRE
5 0/0 Genevois	90	—	90 1/4	90 1/2	Suisse-Occidentale	146	145	133	135
4 1/2 Fédéral 1879	—	—	99 1/8	—	Central-Suisse privilégiées	507	—	492	493
4 0/0 " 1880	—	—	—	102 1/2	Nord-Est Suisse	465	468	413	415
5 0/0 Italien	—	88 50	88 45	88 55	Union Suisse privilégiées	317	315	216	217
5 0/0 Valais	1065	—	1060	—	Saint-Gothard	—	—	455	457
OBLIGATIONS					Union Privilégiées	—	—	155	152
Ouest-Suisse	470	—	470	471	Saint-Gothard	347	308	307	310
Suisse-Occidentale 1878-76	449 1/2	—	449	449 1/2	Union Privilégiées	—	—	398	397
1878-79	—	—	—	—	Comptoir d'escompte	560	—	—	—
3 0/0 Jongne à Eclépens	—	—	365	367	Banque du commerce	—	—	570	—
Franco-Suisse	—	—	458	462	de Genève	—	—	—	445
4 0/0 Central-Suisse	460	—	1026	1028	Fédérative	462	—	641	—
4 1/2 0/0 Central-Nord-Est	—	—	1025	1030	Société suisse des chemins de fer	—	—	6575	6615
5 0/0 Jura-Berne	—	—	1025	1030	Banque des chemins de fer	—	—	1145	1145
Lombardes anciennes	277	—	276 1/2	277	de Paris et Pays-Bas	—	—	970	971
nouvelles	200	—	—	—	Crédit Lyonnais	—	—	790	800
Autrichiennes nouvelles	—	—	—	—	Association financière genevoise	—	—	1250	—
Méridionales	273 3/4	—	273 1/2	274 1/2	Omnium genevois	—	—	712	715
Bons méridionaux	532 1/2	—	532	—	Basler Bankverein	—	—	705	775
Nord-Espagne	—	—	—	—	Industrie genevoise du gaz	—	—	523	525
Crédit foncier russe 5 0/0	—	—	393	—	belge du gaz	635	—	545	550
Société générale des chemins de fer	—	—	—	—	Gaz de Genève	—	—	683	685
					Marseille	—	—	—	—
					Appareillage, Gaz et Eau	—	—	—	—
					Tabacs italiens	—	—	—	—

BOURSE DE PARIS

9 Fév.	AU COMPTANT	10 Fév.
98 68	Consolidés	98 68
84 05	5 0/0 Français	84 05
119 35	5 0/0 id.	119 35
135 —	Or, à New-York	137 50
	Argent à Londres	
A TERME		
84 10	5 0/0 Français	84 10
119 47	5 0/0 id.	119 47
88 35	5 0/0 Italien	88 35
—	5 0/0 Anglais	—
13 37	5 0/0 Turc	—
—	5 0/0 Russe 1877	—
77 68	4 0/0 Autrichien	—
1205 —	Banque de Paris	1215 —
1100 —	Crédit Lyonnais	1085 —
—	Mobilier français	—
1590 —	Crédit foncier	1625 —
732 50	Mobilier Espagnol	740 —
610 —	Autrichiens	610 —
1692 50	Gaz Parisien	1600 —
1523 75	Suez	1548 75